



Le chancelier
Château cantonal
1014 Lausanne
vincent.grandjean@vd.ch
tél. 021 316 40 42
079 210 84 09
fax. 021 316 40 33

À la rédaction du Tages-Anzeiger

Lausanne, le 8 avril 2018

Mise au point par rapport à l'article « Weil Broulis' Tränen öffentlich wurden »

Nous entendons réagir à un procédé qui n'est clairement pas correct : en effet, votre article présente comme avérés des faits que votre journal nous a soumis, sans préciser que nous ne les avons pas confirmés. Or l'objectivité commandait de le faire, par exemple à propos de la supposée initiative de M.Broulis : les dispositions prises par le Conseil d'Etat ont été le fruit d'une discussion collégiale et unanime et ne sont pas le résultat de l'initiative de l'un de ses membres en particulier, notamment de M.Broulis comme vous l'affirmez.

Votre journal nous avait écrit ceci : « Selon nos informations Monsieur Broulis aurait demandé en séance du Conseil d'Etat de contrôler les appels (...) entre les magistrats et des journalistes (...). D'après les éléments que nous avons, la DSI (direction de systèmes d'information) serait chargée de contrôler les numéros sur les factures téléphoniques des Conseillers d'Etat pour les douze derniers mois et à l'avenir. » Dans notre réponse, nous n'avons pas confirmé ces éléments car ils « relèvent de l'organisation interne du collège. Des informations à propos des séances du Conseil d'Etat ont été rendus publiques par des personnes qui n'y étaient pas autorisées, alors que la loi prescrit le secret des débats, sauf lorsqu'une communication est dûment décidée par le collège. Le gouvernement a donc décidé unanimement de prévenir les atteintes à la confidentialité de ses débats, qui est la base de la collégialité ». Malgré notre réponse, l'article s'en est donc tenu purement et simplement à la version présentée par votre journal, non confirmée.

Selon nous, il est légitime que des autorités exécutives s'emploient à prévenir les fuites, phénomène qui peut saper le principe légal de la collégialité, si essentiel au fonctionnement des institutions. Nous ne contestons pas le fait que les médias aient un autre point de vue. En revanche, il n'est à nos yeux pas acceptable qu'un article présente comme avérés des faits non confirmés, sans mettre en évidence cette nuance, déterminante pour la bonne compréhension du contexte.

Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat de Vaud